

(fenêtres sur . cours)

Supplément au numéro 298



A quelques semaines de l'ouverture du 7ème congrès du SNUipp à Nevers, vos contributions sont arrivées en nombre. Elles sont publiées dans ce numéro spécial consacré aux débats. Leur publication est une garantie de démocratie interne. Comme le sont également les congrès qui continuent de se tenir dans les départements.

Dans un souci de clarté, nous avons uniformisé les signatures des contributions. Ainsi, à la fin de chaque texte, les motions sont identifiées en fonction des contributeurs. Ceux-ci peuvent être une section départementale, un congrès départemental, un ou des adhérents avec le numéro de leurs départements d'origine, une tendance.

7^e congrès national du SNUipp-FSU Contributions



Base élèves : fichage des mineurs

Nous demandons que le thème « Base élèves » ait une place importante dans les textes. Le SNUipp se doit d'être plus offensif. C'est en clair le fichage des mineurs qui nous est demandé par le ministère.

Quelle que soit l'utilisation de ce fichier, sa constitution est une atteinte aux droits de la personne inscrits dans la Constitution française et dans la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le danger est réel, il n'est pas supposé. Croisé avec la Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et le discours et les mesures actuelles contre les immigrés et les enfants en difficulté, c'est un outil de repérage et de stigmatisation dès le plus jeune âge. Nous refusons de collaborer à la mise en place de ce fichier national des mineurs, nous demandons que le SNUipp exprime une analyse et une position syndicale claire. Le SNUipp Isère, quant à lui, a décidé lors de son congrès départemental d'appeler au boycott de "Base élèves".

De nombreuses réactions d'opposition se sont déjà manifestées : Ligue des Droits de l'Homme, associations laïques, fédérations de parents d'élèves, DDEN, etc. avec lesquelles nous pouvons construire des actions. Une action conjuguée des enseignants avec leurs syndicats, des parents, des élus –en particulier les maires chargés eux aussi de la mise en place de ce fichier- est indispensable.

Des prises de position forte doivent émaner des conseils d'école. Nous appelons les collègues à mettre ce point à l'ordre du jour des prochains conseils d'école. Nous demandons que figure dans le thème II : "Organisation et fonctionnement de l'école" la phrase suivante :

Le Ministère de l'Éducation nationale fait croire - dans sa réponse au SNUipp du 9 mai 2006- que "Base élèves" répond à une demande des directeurs d'école pour faciliter leur travail. C'est faux : cela ne répond en rien aux revendications des directeurs.

Section départementale 38

(Fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 Bd Blanqui - 75013 Paris
Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail : snuipp.fr
Impression SIEP - Bois-le-Roi
Régie publicité : MISTRAL MEDIA,
365 rue Vaugirard 75015 PARIS
Tél : 01.40.02.99.00
Prix du numéro : 1 euro
Abonnement 23 euros ISSN 1241 - 0497
CPPAP 3695 D 73 S
Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

Pour la satisfaction de toutes les revendications des personnels :

Front unique des organisations parties et syndicats ouvriers contre la bourgeoisie et ses candidats.

Le gouvernement Chirac a poursuivi sa politique et son combat contre les fonctionnaires et en particulier contre les enseignants, leur retraite, leur protection sociale, il n'a satisfait aucune revendication, au contraire, aucun poste supplémentaire, aucun poste d'infirmière, de médecin scolaire.... mais uniquement des emplois précaires (E.V.S) réservés à des mistes et à des chômeurs longue durée se substituant à de véritables besoins et correspondant à des emplois statutaires de la fonction publique.

Il a liquidé le droit à la formation : les stages de pratique accompagnées ne sont plus obligatoires dans le premier degré. Il a entraîné la confusion entre le métier de formateurs et celui de directeurs d'école par la mise en place des stages filés aggravant les conditions de formation des stagiaires. Il a redéfini les zones ZEP en mettant en place le Dispositif de Réussite Educative qui ghettoïse les enfants des couches de travailleurs les plus défavorisés en les stigmatisant (chômeurs, émigrés...) en liaison avec les lois scélérates de « cohésion sociale » et « d'égalité des chances » du ministre Borloo et celles de Sarkozy, loi de répression contre la jeunesse avec comme exemple la construction à Porcheville (Yvelines) d'une prison pour mineurs.

Il a lancé son offensive généralisée contre les acquis des fonctionnaires : retraite, salaire, statut, temps de travail et en particulier contre les enseignants et leurs élèves. Cette attaque correspond aux exigences du patronat, du MEDEF, qui veulent réduire les dépenses publiques pour les intérêts du capital Français.

Dans cette situation le SNUIPP, la FSU et ses syndicats ont un rôle décisif à jouer.

Ils doivent adopter une position de principe : appeler à voter classe contre classe pour la candidature du PS au deuxième tour.

Défendre toutes les revendications des personnels.

La mobilisation contre le CPE en 2006 a montré la voie, pour mettre en échec les projets de ce gouvernement et des partis bourgeois, il faut que les dirigeants du SNUIPP et de la FSU refusent de « négocier » tous projets gouvernementaux et en exigent le retrait pur et simple.

La responsabilité des directions du SNUIPP est d'exiger :

Front unique des organisations ouvrières (partis et syndicats) en défense des revendications des personnels.

**Germain Cannevière, Ariane Lefèvre,
Patrick Hemet, (78)**

La transformation de l'école au coeur de notre projet

On ne fera pas réussir tous les élèves sans transformer l'école. Il faut pour cela mettre au coeur de notre syndicalisme les questions professionnelles. Cette année, c'est par ce biais que la politique ministérielle a remis en cause la professionnalité de notre métier. Ligne directrice de l'action et de la réflexion à la création du SNUipp, ce parti pris, loin d'être neutre, est l'essence même d'un projet seul en capacité de rassembler et de relever les nouveaux défis du syndicalisme enseignant.

Cette orientation incarne les valeurs porteuses d'une exigence sociale et démocratique: celle de donner à tous les clefs pour comprendre, vivre et agir dans un monde complexe où les connaissances vont s'accroissant.

Elle répond aux fondements même de l'engagement professionnel de chacun de nos collègues : la transmission et la construction des savoirs, savoirs-faire, savoirs être pour tous les enfants, la recherche de réponses pour les plus fragiles, ceux en difficultés, ceux au bord de l'exclusion...

Enfin, dans un contexte où la profession se renouvelle, celle ci entretient un nouveau rapport à l'objet syndical. Cette orientation fait écho aux préoccupations des plus jeunes. Dans un sondage CSA réalisé lors du congrès de Seignosse, 77 % des PE débutants estimaient que c'est le rôle d'une organisation syndicale que d'être un acteur des débats éducatifs et pédagogiques au sein de l'école.

Pour cela le SNUipp se doit d'être porteur d'une démarche dynamique en prise directe avec la réalité quotidienne de l'exercice du métier. Une démarche permettant à toute une profession de se reconnaître et d'avancer ensemble . C'est là aussi, la responsabilité d'une organisation majoritaire.

Autour de ces préoccupations professionnelles qui donnent sens à l'école et aux missions des enseignants, il s'agit alors d'être un outil au service de la réflexion et de la confrontation d'idées pour pouvoir construire une force revendicative et représentative. Cela nécessite de mettre en débat et en perspective le fonctionnement de l'école avec plus de maîtres que de classes, le travail en équipe, le lien entre recherche et pratiques ... Notre presse, des initiatives départementales, des campagnes nationales doivent en être des leviers.

Cela nécessite également de prendre en compte la richesse de la diversité de toutes et tous dans la recherche constante de ce qui rassemble.

Nécessairement complexe, certes, mais ô combien ambitieux et porteur d'avenir pour un SNUipp toujours plus fort et représentatif !

**Chantal Larrère (40), Philippe Hermant (62),
Alexis Pomerat (95), Sébastien Sihl (58)**

Scolarisation obligatoire dès 3 ans

L'école maternelle est une école, « les familles l'ont depuis longtemps investie » et il semblerait curieux que « certains veuillent la rendre obligatoire ».

Lors du Congrès de Seignosse, l'argument pour rejeter ce mandat voulait que si l'école maternelle était obligatoire dès 3 ans cela signifiait renoncer à la scolarisation dès 2 ans. Nous réfutons cet argument : en quoi, l'assurance que tous les enfants de 3 ans sont scolarisés nous empêcherait de continuer à revendiquer que tous les enfants de 2 ans dont les parents le souhaitent soient scolarisés dans des conditions adaptées (effectifs, encadrements, locaux...)?

Notre revendication légitime de la scolarisation dès l'âge de 2 ans est un combat qu'on est en train de perdre : le renoncement insidieux des collègues devant les conditions d'accueil dégradées ; l'école maternelle devenant le réservoir de poste pour faire face à la politique budgétaire régressive mise en place par les gouvernements successifs pour lutter contre le déficit public.

Alors, nous estimons que la scolarisation obligatoire dès 3 ans est la reconnaissance que l'école maternelle est une école, que c'est « le premier maillon de l'école » et non pas « un élément du système éducatif » et que c'est une absolue nécessité dans le parcours scolaire d'un enfant. Cette obligation scolaire obligerait le gouvernement et ses fonctionnaires d'autorité à plus de considération pour cette école : remplacement, effectif, formation des enseignants... Il en irait de même pour les parents.

Dans notre département, les fusions d'école se multiplient, cela met gravement en danger la spécificité de l'école maternelle. Les réductions de postes font que la maternelle est maintenant LA réserve de poste et la grande section devient la variable d'ajustement. L'obligation scolaire dès 3 ans serait un garde fou contre l'hypothèse de l'instauration de la scolarisation obligatoire dès 5 ans qui serait, elle, la porte ouverte à l'intégration de la grande section à l'école élémentaire et au transfert des petites et moyennes sections vers les collectivités territoriales.

Nous avons été étonnés de constater que cette question n'est pas soulevée dans les textes préparatoires du congrès et nous demandons donc que le débat soit rouvert.

**Philippe Blot, Karyn Saridjan,
Anne Tuillon, Martine Viboud (38)**

Ensemble, c'est tout ?

20% de plus de 60 ans aujourd'hui, 30% à l'horizon 2040. L'évolution, positive, de la structure de notre société pose des enjeux fondamentaux : comment répondre aux nouveaux besoins ; assurer l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire ; combattre les inégalités profondes qui structurent le monde des retraités et personnes âgées et qui s'approfondissent ? Comment garantir une vraie citoyenneté à tous ceux qui ont quitté la vie active ?

Nous y répondons par de nouvelles propositions sur le service public.

Le débat sur ces choix est aujourd'hui largement esquivé.

Les tenants du libéralisme y voient un coût économique insupportable et un nouveau marché (loisirs, sports, culture, aide à la personne...). La pleine citoyenneté des personnes âgées commence à être discutée par des « politologues » forcément éminents. Des « pistes » sont évoquées pour limiter le droit de vote à 85 ans... ou un droit à voter qui se restreint avec le temps. Débats certes marginaux mais qui ne sont pas sans écho dans le monde syndical, comme d'écarter les retraités syndiqués de certains votes.

S'engager sur cette voie c'est préparer un conflit entre générations où tous seront perdants. Les retraités sont solidaires des actifs et les actifs solidaires des retraités. De ce qui peut apparaître comme une banalité il faut tirer les conséquences pour l'organisation dans de nombreux débats sociétaux. Revendiquons de nouveaux services publics en n'oubliant pas les besoins spécifiques des personnes âgées (logement, transport, aide à domicile, proximité et accessibilité des services de soins, de la culture...). N'oublions pas la marginalisation, la précarité qui frappe des milliers de personnes âgées. Les enjeux démocratiques de la décentralisation qui les concernent pleinement... Il ne s'agit pas de changer le regard, l'analyse du syndicat mais de l'élargir à l'ensemble des enjeux qui se posent : pour une société plus solidaire ou plus individuelle et divisée.

Avec plus de 8000 syndiqués retraités le SNUIPP a une responsabilité particulière pour que la fédération se fasse entendre sur ces problématiques. Il devra être un acteur essentiel des sections fédérales retraités. Il me semble que des fonctionnements doivent être repensés pour garantir le lien actif/retraités et le débat démocratique : collectifs départementaux, régulations, échanges structurés avec les organes de direction, mandements sur les questions spécifiques.... Etre ensemble c'est bien, solidaires c'est mieux.

Joël Chenet (94)

Evaluation : jusqu'où ?

L'évaluation est une dimension certes essentielle de notre métier. Parce que nous mettons en oeuvre des dispositifs d'apprentissage qui produisent des effets variables, parce que nous avons besoin de faire le point sur ce qu'apprennent vraiment nos élèves, parce que nos élèves eux mêmes ont besoin de savoir où ils en sont et d'analyser consciemment leur parcours. Aujourd'hui pourtant, la pénétration « d'une culture de l'évaluation » est porteuse de dangers sous estimés.

Tout d'abord, par la place qu'elle prend sur le temps de travail des collègues. Dans nos écoles, ne passe-t-on pas souvent plus de « temps collectif » à élaborer des outils d'évaluation sophistiqués, qu'à construire des démarches d'apprentissage ou de remédiation ? La multiplication des évaluations nationales, dès la maternelle renforce cela.

Gare alors à l'évaluationnisme, inflammation due à l'utilisation très fréquente du thermomètre, au détriment d'un régime d'accès au savoir plus riche et équilibré !

Autre problème, essentiel : l'utilisation actuelle des évaluations par l'E.N. Celles du CE par exemple : d'un outil d'aide aux collègues, elles se sont progressivement transformées –aux mains de nombreux IEN- en moyen de comparaison entre écoles, et de manière larvée, de mise en concurrence. Elles sont désormais déplacées au CE1, et mettent alors en porte à faux la logique de cycle. Car la photographie à l'instant t, quand elle intervient abruptement dans des processus en cours, atteint la confiance dans ses propres capacités, l'estime de soi, indispensable moteur des apprentissages, surtout pour les enfants les plus en difficulté.

Un danger corrélatif est celui d'une approche de plus en plus individuelle du rapport aux apprentissages et à la difficulté scolaire, sur fond de conception linéaire des progrès dans les acquisitions. Ce que l'on reproche à la loi Fillon est présent là : l'enfant est pointé comme seul responsable et de manière isolée de ses propres difficultés, sans pouvoir forcément mettre à distance et surmonter cette « mise sur la sellette ». Qu'on le veuille ou non, la multiplication des évaluations multiplie le risque de classement –explicite ou non- des élèves, et fait peser davantage sur eux de potentiels effets Pygmalion. La vision de l'école faite de renoncement, de naturalisation de l'échec, de tri social, que portent nos gouvernants actuels, s'accommode très bien de tout cela. Il est de notre responsabilité syndicale de pointer ces dangers et d'appeler nos collègues à refuser ces logiques.

Christian Bélinguier (31)

Mettre le métier d'enseignant(e) au coeur du projet syndical

Incroyable ! Comment De Robien a-t-il pu aller jusqu'au bout de son offensive idéologique jetant en pâture à l'opinion publique le métier d'enseignant ? L'avalanche de mesures bureaucratiques de ces dernières années veut semer le trouble et l'opprobre sur ce que font réellement les enseignant(e)s, mais aussi liquider tous les principes collectifs éducatifs comme la coopération, l'égalité des droits ou la démocratie. Pourquoi ne pas avoir poussé tous les feux contre ce ministre au moment de la bataille sur l'apprentissage de la lecture alors que nous savions qu'il ne s'arrêterait pas là ? De Robien ne méritait-il pas le même sort qu'Allègre ?... Aujourd'hui, les bureaucrates à tous les échelons de l'administration décident pour l'Ecole contre l'avis majoritaire de celles et ceux qui la font ! Il est grand temps que le syndicat porte le ras-le-bol de milliers d'enseignant(e)s qui demandent : « Foutez-nous la paix !... ». Ce devrait être notre 1er message au nouveau Ministre !

Cette exaspération coïncide avec un renforcement du contrôle du travail enseignant, façon Thatcher, avec une évaluation systématique des résultats. Les enseignant(e)s sont appelé(e)s à être les exécutant(e)s et les évaluateurs de dispositifs institutionnels non négociés. Cette posture imposée fait que nous passons plus de temps à « écrire sur la classe » (projets, grilles, compte-rendus ...) qu'à « faire la classe » ! L'exemple des PPRE est éclairant... Inutile d'affronter les enjeux complexes de la difficulté scolaire, il suffirait de devenir des super technicien(ne)s de « l'aide individualisée » selon un canevas pré-établi !

Notre projet syndical de « transformation de l'Ecole » passe par une évolution du métier d'enseignant, autour des valeurs collectives de responsabilité, de coopération et d'égalité, valeurs qui concernent aussi nos élèves. Responsabilité professionnelle pour penser, agir et assumer ses pratiques, coopération professionnelle au sein d'une équipe reconnue par des droits et égalité de statuts entre tous les professionnels qui coopèrent pour les missions éducatives. Ce dernier principe sonne évidemment le glas de la bureaucratie administrative hiérarchique devenue inutile.

C'est donc à partir de cette conception du métier que les revendications de formation, d'organisation de l'Ecole, d'évaluation, de carrière, doivent être (re)définies. L'affirmation d'une nouvelle identité professionnelle devient urgente tant doutes, renoncements et souffrances se sont installés dans le corps enseignant.

Franz Ehrhard (25)

Laïcité

Le SNUipp³¹ estime indispensable que le syndicat rappelle son attachement aux principes de la laïcité, basés sur la liberté de conscience et le droit à l'émancipation personnelle par le libre exercice de la raison.

La distinction entre la sphère publique et la sphère privée permet le libre exercice de ce qui relève de l'espace commun ou de l'intimité.

L'Etat, les services publics et la loi doivent être les garants et les exemples de cette séparation entre la chose publique et privée (vigilance sur l'enseignement du « fait religieux » et les manuels scolaires).

Le Service Public d'Education, lui, joue historiquement un rôle fondamental pour donner aux jeunes les outils et les connaissances pour devenir des citoyens critiques et éclairés.

Il crée aussi les conditions d'une émancipation vis-à-vis des communautarismes et des particularismes oppressifs.

Dans ce cadre, l'offensive internationale et incessante des religieux et des groupes de pression mercantile rendent nécessaires des positions fermes comme l'interdiction de tous les signes religieux dans les établissements publics et de la lutte contre la publicité affichée ou déguisée.

L'exigence laïque nous rappelle aujourd'hui la modernité et la pertinence d'un grand service public d'éducation unifié intégrant le privé.

L'application du principe de fonds publics à l'école publique, l'abrogation des lois anti-laïques, à commencer par le statut concordataire d'Alsace-Moselle pourraient être les premières décisions allant dans le sens de la fin du dualisme scolaire.

Section départementale 31

Contribution de conseillers syndicaux du SNUipp 66

Dans la perspective du passage à 18h de temps de travail devant élèves, le SNUipp se prononce pour une durée hebdomadaire de travail de 24h + 2h : 24h devant élèves et 2 heures de concertation hebdomadaire. Cela implique la généralisation de la semaine à 4 jours et la diminution du nombre de jours de classe pour les élèves (11 à 12 jours dans l'année). Cette première étape permettrait déjà la baisse du temps de travail pour les enseignants (actuellement 26h + 1H) et l'augmentation en volume horaire du travail en équipe.

Alain Vibert, Jérôme Guy, Patrice Deviu, Grégory Raynal (66)

Un seul corps, une seule classe, un seul déroulement de carrière.

Alors que le plan d'intégration des instituteurs dans le corps des PE arrive à son terme, les inégalités de déroulement de carrière entre les enseignants des écoles n'ont jamais été aussi importantes. Conjuguées à la baisse de notre pouvoir d'achat, elles deviennent insupportables pour un nombre grandissant de collègues.

C'est près de 4 collègues sur 5 qui partent en retraite sans avoir atteint le 11^{ème} échelon des PE (accès liste d'aptitude).

Les « jeunes » PE ont une carrière qui, à la fois, débute à un indice fortement dévalué et se déroule au rythme le plus lent à cause du fameux « bouchon ».

Moins d'un PE sur 10 accède à la hors-classe et 116 000 instituteurs retraités espèrent toujours l'assimilation.

Dans une telle situation, le ministère n'en restera pas à un statut quo.

Le projet de décret réformant le mécanisme d'évaluation des fonctionnaires s'il ne concerne pas (encore ?) les enseignants donne un contenu précis à la reconnaissance de la « valeur professionnelle » avec « réductions ou majorations de la durée de service requise pour accéder d'un échelon à un autre » attribuées par le chef de service.

De la même manière, l'augmentation de la hors-classe dans le 1er degré qui fait l'objet d'une étude ministérielle risque fort de donner lieu à un renforcement de la part du « mérite » dans les modalités d'accès comme c'est déjà le cas dans le second degré.

Ces réponses, en terme de gestion des « ressources humaines », sont directement inspirées du privé. Elles sont cohérentes et vont toutes dans le même sens : celui d'une individualisation et d'un renforcement des inégalités dans le déroulement des carrières, d'un accroissement du poids de la hiérarchie, celui enfin de la division des personnels. Plus grave, elles peuvent, dans un contexte vécu comme sans alternative, rencontrer un écho dans la profession.

Il est de la responsabilité du SNUipp que cette situation évolue dans le sens des intérêts des personnels.

Nous avons un objectif qui permet de rassembler l'ensemble des personnels : un seul corps, une seule classe, un seul déroulement de carrière.

Il est grand temps maintenant de faire vivre notre mandat de Seignosse : la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation avec pour objectif l'ouverture de négociations dans le cadre d'une démarche d'unification des carrières.

Christian Navarro, Christian Bélinguier (31)

Précarité Urgence : les élections n'arrêtent pas le tic-tac de l'horloge... 30 Juin : 30 000 « licenciements secs » d'EVS dans les écoles !

Depuis deux ans, la question de la précarité s'est invitée en force dans les écoles avec l'arrivée massive des EVS après celle des aides-éducateurs et des AVS. Des contrats encore plus précaires, des personnels jeunes et moins jeunes sous-payés, pas formés, recrutés en « contrats aidés » pour coûter le moins possible à l'Education nationale ! La précarité a changé de nature : de précaires accompagnant faute de recrutements et de moyens suffisants un développement du service public, on est passé à des précaires de substitution ; pour faire fonctionner le système a minima . Les besoins sont grands dans les écoles, besoin d'enseignants mais aussi de nouveaux emplois administratifs ou d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap. Des contrats courts, peu de diplômes... la « gestion des ressources humaines » Education nationale se satisfait bien d'emplois « jetables » (à tous les sens du terme !). Pas nous ! C'est inacceptable pour les précaires, c'est inacceptable pour le Service Public qu'il fragilise... La question de leur avenir, c'est aussi celle de l'avenir des écoles !

Dans les écoles, le SNUipp doit être moteur de l'action et de la réflexion, soutenir et fédérer les mobilisations. Ces nouveaux collègues, ne doivent pas rester isolés dans leur précarité mais doivent pouvoir compter sur le soutien du syndicat majoritaire et sur sa capacité d'explications et de mobilisations auprès de la profession. Il est de notre crédibilité de syndicat luttant pour une transformation démocratique du fonctionnement des écoles de défendre les plus exposés des personnels et de saisir toutes les occasions pour souder autour de la défense des EVS, tous les personnels des écoles, des enseignants et AVS aux personnels relevant de la Fonction Publique territoriale (ATSEM et autres intervenants communaux).

Les réponses du SNUipp en termes de mobilisations et d'actions doivent être à la hauteur des revendications qu'il porte avec la FSU. Si les prémices d'un travail fédéral sur la question s'engagent, au vu de l'urgence de la situation avec l'échéance du 30 juin, nous ne pouvons nous en contenter. Les cadres unitaires les plus larges doivent être mis en œuvre avec les autres organisations syndicales, les associations de parents d'élèves, les associations de chômeurs et le mouvement des stagiaires. Il y a urgence !

Un plan de professionnalisation pour les AVS !

Si la pérennisation de la fonction des Auxiliaires de Vie Scolaire ne fait plus débat (elle est dans tous les rapports officiels, et dans les derniers textes issus de la loi du 11 février 2005), la question de la professionnalisation (et ce qui en découle : recrutement – formation – statut) n'a pas véritablement avancé. La substitution, de fait, des AVS par les EVS tend même à éloigner cette perspective. Certaines associations du handicap hésitent à « figer » la fonction dans un statut. De plus, un débat se fait jour sur le financement de ces dispositifs : par les MDPH au titre de la compensation du handicap ou par l'éducation nationale au titre de l'accessibilité ?

Loin de ces arguties, il y a des AVS qui s'impatientent. Certains cumulent en effet, avec les différents contrats, plus de 10 ans d'ancienneté!

Pourtant, les arguments en faveur de la professionnalisation des AVS ne manquent pas :

Ils ont un statut (précaire), des missions identifiées, un niveau de recrutement (Bac) et une formation à la fonction (insuffisante).

L'expérience cumulée (pour les AVS assistants d'éducation) en fait des candidats sérieux à la VAE, la fonction est bien identifiée, elle est pérenne et ne peut être assurée par d'autres catégories d'emplois, enfin, un référentiel du métier a été élaboré par les associations et a été largement utilisé pour définir, jusque dans les textes et rapports officiels, leurs missions.

Des éléments font cependant encore débat, y compris entre nous : la question de l'employeur (Éducation nationale, collectivité locale, ou un service de type médico-social ?).

Celle, corrélée, de l'intégration des AVS en poste dans le nouveau cadre d'emploi ainsi créé.

Il serait prématuré d'apporter, aujourd'hui, une réponse toute faite à ces questions. Pour autant, on ne peut laisser les AVS en poste sans perspectives. C'est pourquoi le SNUipp doit se prononcer pour la mise en œuvre d'un plan de professionnalisation des AVS. Ce plan doit permettre d'ouvrir des discussions avec l'ensemble des partenaires pour aboutir :

À la reconnaissance du métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire, sur la base du référentiel métier élaboré par les associations.

À la création de véritables services départementaux de l'accompagnement scolaire.

À la création d'un nouveau cadre d'emploi public pour cette fonction.

Les actuels auxiliaires de vie scolaire doivent voir leurs contrats prolongés immédiatement, en vue de leur intégration dans le nouveau cadre d'emploi qui sera élaboré à l'issue de ces discussions.

Un métier, une carrière, une retraite: conquérir l'unité de la profession

Depuis sa création, le SNUipp a fait de l'unité de la profession une revendication prioritaire. Il a œuvré pour accélérer l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des PE.

Les luttes menées ont permis de rapprocher l'échéance initialement fixée de 2014 à 2007. Cette date est confirmée dans les réponses aux questions écrites posées par les parlementaires. Le corps des instituteurs a été placé en voie d'extinction par le décret 2003-1262 du 23 décembre 2003. L'article 66-IV du décret n° 2003-775 du 21 août 2003 a prévu la révision des pensions concédées aux fonctionnaires et à leurs ayants cause à la date de suppression de leurs corps ou grades.

Pour le Congrès du SNUipp 77, le syndicalisme se construit sur la base des valeurs suivantes :

Ne pas opposer une catégorie à une autre
Chercher des voies et des modalités qui sauvegardent les intérêts de TOUS

Agir TOUS ensemble

Exiger le respect des engagements pris.

En fonction de quoi le Congrès départemental du SNUipp 77 exige que le décret d'assimilation attendu par 116 000 instituteurs ayants droit et 20 000 ayants cause (pension de réversion) soit prononcé dès janvier 2008. Il s'agit là d'une question de justice, d'équité et de respect de la parole donnée.

Le Congrès demande la mise en extinction du corps des instituteurs.

Refusant les oppositions catégorielles actifs et retraités exigent ensemble une mesure dérogatoire prenant en compte la situation particulière des 5 959 instituteurs qui n'ont pas encore 15 ans de service actif et les 8 923 instituteurs qui bénéficient d'un logement de fonction. Ces collègues n'ont pas demandé leur intégration à cause des mauvaises conditions créées par les gouvernements successifs et le recrutement dérogatoire d'instituteurs dans les TOM ces dernières années.

Le SNUipp agira pour que les voies d'intégration soient conservées et permettent à TOUS les instituteurs qui le souhaitent d'être intégrés au-delà de l'année 2007.

Le SNUipp n'acceptera pas que les gouvernements à venir fassent des économies sur le dos des actifs et des retraités.

Contre les discriminations homophobes

Lors du dernier congrès de Seignosse, le SNUipp s'est donné pour mandat la création d'une commission de lutte contre l'homophobie afin d'élaborer des propositions pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Cette commission a été créée : elle a essayé de sensibiliser les militants aux diverses questions posées au système scolaire par l'homophobie.

En trois ans des évolutions ont eu lieu dans la société : le PACS n'est plus remis en cause et a été partiellement amélioré, la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations) a été créée et fonctionne, des lois pénalisant les propos et les actes homophobes ont été votées. Pour autant l'égalité des droits est loin d'être acquise.

Le SNUipp revendique depuis son dernier congrès l'égalité complète des droits pour toutes et tous. Il s'agit maintenant, concrètement, de décliner ce que signifie cette égalité pour chacun et chacune, quelle que soit son orientation sexuelle, qu'elle ou il soit célibataire ou quelle que soit la forme de son couple (PACS, concubinage...) :

Accès au mariage / Accès à l'adoption / Accès à la procréation médicalement assistée / Reconnaissance juridique de l'autre parent (parent social) / Avancée des droits des personnes transsexuelles.

Le SNUipp défend les personnels victimes de discriminations homophobes et œuvre à l'égalité effective des droits. L'actuel congé de paternité doit être accordé à l'autre parent dans les couples de même sexe. Les droits à reversions des pensions dans le cadre du mariage doivent être élargis au PACS.

L'école doit lutter contre l'homophobie sous toutes ses formes. Elle doit être le lieu d'apprentissage de la diversité et du respect des différences. L'Education nationale doit se doter d'outils pour déconstruire les stéréotypes sexistes, homophobes et transphobes. Elle doit protéger les collègues, les jeunes et les familles homoparentales victimes de discriminations : formation initiale et continue des personnels, recours à une littérature de jeunesse abordant les diversités sexuelles, édition de fiches pédagogiques, travail avec des associations LGBT...

L'Education nationale doit se doter d'un organisme d'étude sur les violences homophobes pour déterminer leurs natures et leurs fréquences, afin d'apporter les solutions appropriées.

Le SNUipp exige que l'Education nationale fasse respecter la circulaire du 17 février 2003 sur l'éducation à la sexualité à l'école primaire (trois séances pour chaque année de chaque cycle).

Laëticia Bourdot (61), Manu Carroz (38), Philippe Clauzard (93), Patrick Colson (92), Frédéric Dayma (84), Didier Genty (31), Daniel Labaquère (87), Nelly Magalhaes (50), Sylvana Mulot (81), Jérôme Scordel (79)

Mixité sociale, abrogation des lois anti-laïques pour la démocratisation de l'École

Le SNUipp-FSU lutte pour la démocratisation de l'école ; celle-ci ne peut être effective dans un environnement social et économique ravagé par le libéralisme qui n'épargne pas l'école et est source d'inégalités.

Historiquement, l'Etat n'a pas assuré pour l'école l'égalité de traitement sur le territoire national. De fortes disparités existent du fait du champ de compétences important des collectivités locales en matière scolaire : moyens financiers, définition et « gestion » du périmètre scolaire (dérogations)...

Des propositions visent à remettre en cause la sectorisation confortant ainsi le consumérisme des familles et les stratégies d'évitement scolaire et social. Le SNUipp-FSU condamne ce projet qui s'alignerait sur le principe de fonctionnement des écoles privées et mettrait encore plus à mal la mixité sociale.

L'obligation faite aux municipalités de financer la scolarisation hors commune des élèves du privé accentue le contournement scolaire. L'existence d'un secteur privé de l'éducation, largement financé par l'argent public, est en soi un levier contre la mixité sociale et ne peut perdurer si on milite en faveur de la démocratisation de l'école.

Le SNUipp-FSU revendique la nationalisation des écoles privées sans indemnités, ni rachat, s'oppose à la gestion de l'école sur des critères privés (concurrence, autonomie) à la territorialisation de l'enseignement public.

Le SNUipp-FSU refuse la discrimination sociale par le dualisme scolaire et revendique une seule école : l'école publique.

Section départementale 60



Interconnection des bases de données : danger pour nos libertés

La circulaire de rentrée prévoit la généralisation du fichier base-élèves et annonce un « livret scolaire électronique » qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. Dans base-élèves, l'enfant qui a une aide RASED pendant plus de 3 mois sera « repéré ». La « traçabilité » de l'élève sera assurée mais quelles conséquences pour un enfant qui traînera comme des casseroles des difficultés passagères ou plus durables qu'il a pu rencontrer au cours de son parcours scolaire ? Quelles conséquences pour l'aide interne à l'école, quand les parents auront saisi la dangerosité d'un repérage continu et transmissible ? Ceci s'articule avec « la loi de prévention de la délinquance » pilotée par le ministre Sarkozy : l'école est ainsi chargée de participer à la « co-production de sécurité », une orientation sécuritaire inédite dans l'histoire scolaire. Les responsables des établissements scolaires pourront être associés au nouveau Conseil pour les droits et devoirs des familles et les chefs d'établissement seront impliqués dans l'élaboration des contrats locaux de sécurité. Dorénavant, les écoles, collèges et lycées devront signaler au maire l'absentéisme, les exclusions temporaires ou définitives, les changements d'établissement en cours ou en fin d'année... Pour parachever le dispositif, le maire pourra mettre en oeuvre un « traitement automatisé des données à caractère personnel » qui lui seront transmises.

La mise en place de ces fichiers se fait sans encadrement ni régulation. Les textes sont muets sur le droit de consultation des données, le droit d'opposition, le contrôle judiciaire de l'information (respect de la présomption d'innocence...) et de la mise en place du traitement automatisé. Présentés comme des fichiers d'aide à la gestion, ils sont en fait des outils permettant le marquage social.

Le SNUipp doit continuer à s'opposer à la mise en place de ces fichiers pour lesquels un risque d'interconnexion avec d'autres fichiers (préfecture, CAF, DASS...) est bien réel.

Dès la fin de l'année scolaire et à la rentrée prochaine, le SNUipp doit s'engager dans une campagne avec les associations (ligue des droits de l'homme, syndicats justice) pour mener le débat avec les collègues, les parents d'élèves, les pouvoirs publics et organiser des résistances collectives.

Section départementale 64

Défendre au niveau régional et national le réseau d'écoles rurales

La problématique de l'école rurale n'est pas différente de celles des autres. Pourtant le congrès du SNUipp 61 voudrait attirer l'attention sur les difficultés que les collègues y rencontrent. Les choix budgétaires ont fragilisé un réseau d'écoles qui maintenaient la présence d'un service public d'éducation sur tout le territoire. Dans l'Orne, 62% des communes n'ont plus d'école. La politique de l'administration a été depuis le rapport Mauger de regrouper les enfants. Cette politique a permis il est vrai de rénover les écoles et les collectivités territoriales ont été parties prenantes de ces transformations. Mais, parallèlement, la carte scolaire a touché durement le département, l'Orne a perdu 134 postes en 10 ans.

Résultat, dans les écoles, les enseignants doivent faire face à des classes à multiples niveaux, ce qui n'est pas nouveau, mais avec des effectifs sans cesse croissants. Les réseaux restent incomplets, les postes à mi-temps se développent en maternelle... Or comment prendre en charge dans ce contexte la difficulté scolaire des élèves, trop souvent liée à une difficulté sociale diffuse mais réelle. Dans le département, le taux de population « rurale » s'élève à 52,51% (dont, 37,54% dans le rural isolé), le taux de CSP défavorisé est de 56,3%.

L'objectif annoncé est aujourd'hui « de fermer toutes les écoles à moins de trois classes ». Une décision idéologique, les petites écoles rurales ne correspondraient plus aux exigences du temps, et bien sûr financières. Il est plus facile de globaliser des effectifs et de fermer des postes sur des écoles à 5, 6 classes.

Sur ces questions, les discussions avec l'administration départementale ressemblent à un dialogue de sourds tant les argumentaires se déclinent en indices et autre P/E. Les partenaires privilégiés sont les parents d'élèves et les collectivités territoriales à l'échelle communale mais les uns comme les autres sont trop peu organisés. Dans un CDEN nos interventions croisées ne pèsent pas lourd, l'IA rend les postes qui lui sont demandés.

Au-delà du constat, il nous semble qu'un des enjeux à venir pour le SNUipp est de penser et d'agir sur la question des rapports entre le service public d'éducation et les territoires à l'échelle régionale et nationale.

Le SNUipp doit prendre sa place dans les conseils fédéraux régionaux de la FSU pour porter ces questions. Le SNUipp doit peser au conseil territorial national pour porter la question de l'égalité des services publics sur les territoires ruraux.

Congrès départemental 61

Quel mandat du SNUIPP pour permettre à tous d'atteindre l'indice 783 ?

Notre mandat actuel est sans ambiguïté. D'une part, le SNUIPP exige la possibilité pour tous d'atteindre l'indice terminal de 783, d'autre part, il exige la transformation de la hors classe en échelon terminal de la classe normale.

Ces mandats sont justes comme celui de l'avancement de tous à la vitesse la plus rapide pour les promotions.

La question qui nous est posée aujourd'hui, est comment à partir de ces mandats et du constat de la situation actuelle, voir tableaux ci-dessous, offrir une perspective d'amélioration rapide des carrières pour un nombre toujours plus important de collègues. Pouvons-nous rester sur le constat de moins de 10% des collègues qui partent en retraite à la hors classe et seulement 0,54% à l'indice 783 en 2006 (0,87% en 2005) ? La loi Fillon sur les retraites avec l'effet catastrophique de la décote provoque une exigence dans la profession de pouvoir partir à l'indice le plus élevé pour compenser la baisse de pension. Cette exigence a un caractère urgent pour les collègues concernés. La majorité des PE partant en retraite n'ont pas atteint le 11ème échelon de la classe normale. Nous sommes passés avec la LOLF d'une évolution statutaire, où le nombre de hors classe devrait atteindre 15% de la classe normale, à une évolution budgétaire avec la mise en place de ratio promus/promouvables (pour 2006 et 2007 le ratio est de 1,15%, celui des certifiés passe cette année de 4,38% à 5,37%). Le gouvernement et les députés vont devoir fixer le ratio pour 2008 et 2009. Quelle intervention devons-nous avoir ?

Tout en gardant notre objectif de corps à une seule classe, nous devons intervenir pour exiger une évolution significative de ce ratio. Cette évolution permettrait à des milliers de collègues de partir en retraite avec un traitement de référence plus important et d'augmenter la perspective du 783. Elle permettrait également de désengorger les derniers échelons de la classe normale apportant ainsi une réponse partielle au bouchon de l'avancement à partir du 7ème échelon pour les PE sortis des IUFM. Enfin, elle doit s'accompagner d'une accélération des fins de carrière pour les PE puissent atteindre au minimum le 11ème échelon des PE avant de partir en retraite.

Affirmer cette démarche n'est en rien un renoncement au mandat initial qui demeure.

Il est indispensable qu'à l'occasion du congrès de Nevers, le SNUIPP se saisisse pleinement de cette question et y apporte une réponse permettant d'ouvrir des perspectives de progrès crédibles.

Philippe Dupont (92)

L'École publique laïque en danger

Socle commun, démolition de l'AIS, formation sinistrée, évaluationnite, asphyxie budgétaire, Base élèves, PPRE, EPEP, financement des écoles privées, précarisation, autoritarisme et dogmatisme, toutes ces mesures sont les pièces d'un puzzle que le gouvernement dans un cadre de préconisations européennes met en place de façon décidée et autoritaire. Il faut rompre avec la stratégie du « attendons de voir avant d'agir », qui plus est dossier par dossier et catégorie par catégorie !

La lutte nationale unitaire, prolongée, organisée démocratiquement, sera seule capable de nous faire gagner. Réorienter toute l'activité et les publications du Snuipp en montrant la cohérence des attaques préparera les collègues à cette bataille inévitable. Nous ne pouvons compter que sur les forces qui se sont exprimées lors des luttes de ces dernières années pour défendre une école démocratique tant dans son fonctionnement (institutionnaliser le conseil des maîtres) que dans son refus du tri social (école de l'égalité). A propos des EPEP, notre presse nationale aurait dû montrer que cette attaque majeure procède de la même volonté d'externalisation des missions de l'école que la loi handicap, favorisera par la mutualisation des moyens l'utilisation massive de la précarité, contribuera avec les projets d'établissements sous tutelle locale à la création d'un enseignement à deux vitesses cohérent avec la remise en cause de la sectorisation, engendra par l'évaluation des résultats l'installation du salaire au mérite et la casse du caractère national de nos statuts. Nous ne pouvons nous contenter de ce qui est à la surface des textes.

Statuts, conditions de travail, missions de l'école, laïcité, école démocratique ne seront pas défendus et améliorés avec 2 grèves de 24 heures annuelles sans lendemain.

Penser la gravité de la situation, c'est préparer nos collègues à l'idée d'un affrontement, central, déterminé, unitaire et prolongé contre cette politique libérale de l'école inégale, rechercher les plateformes unifiantes, mettre en place des structures unitaires géographiques de base réunissant enseignants de tous niveaux et parents d'élèves, concevoir toutes nos actions comme faisant partie d'un plan d'action et de mobilisation préparant cet affrontement national, utiliser notre presse nationale pour en populariser sans cesse l'idée.

Francis Vanhee (76)

Même métier, même carrière

Le plan d'intégration dans le corps des professeurs des écoles arrive à son terme sans que tout soit réglé, loin de là. Dans le même temps, comme pour tous les fonctionnaires, tous les salariés, la baisse du pouvoir d'achat des enseignants est continue. La question des carrières est donc doublement posée. Surtout que les inégalités entre les enseignants des écoles n'ont jamais été aussi grandes.

Au moment du départ en retraite, dans certains cas, certes extrêmes, l'écart peut être de 50 % ! C'est 4 collègues sur 5 qui partent en retraite sans avoir atteint le 11ème échelon des PE. Les instituteurs retraités, eux, attendent l'assimilation.

Quant aux jeunes PE, ils voient certes leur carrière évoluer au même rythme mais le plus lent ! Et c'est une toute petite minorité qui accède à la hors classe !

Il faut que cette situation évolue. Les mandats du syndicat sont clairs : un seul corps, une seule classe, un seul déroulement de carrière...

Certains pensent que pour débloquer la situation, il faudrait en passer par un élargissement de l'accès à la hors classe.

Le problème de cette revendication est qu'elle divise. Seule une partie des collègues bénéficiera d'éventuels progrès. Quand on sait que la part du « mérite » dans le passage en hors-classe est développée par l'administration, nous avons doublement de raisons de ne pas nous engager dans cette voie.

Il faut en rester au mandat, à tout le mandat. Il est unificateur, il concerne l'ensemble des collègues, il permet même la rencontre avec d'autres catégories, d'autres secteurs. Ce n'est pas en restant isolés que l'on réussira à débloquer la situation. La responsabilité du syndicat n'est pas d'adapter la revendication au possible mais de proposer l'action aux personnels, à tous les personnels pour que cessent les inégalités, les injustices.

Quand le moment des négociations sera venu, sur la base d'un rapport de force, il sera bien temps de se prononcer sur les propositions ministérielles, de les faire évoluer... et de se tourner vers les collègues pour les consulter sur les résultats.

Judith Fouillard (25)

Unification syndicale une urgence, une nécessité

Le syndicalisme est confronté à une offensive à laquelle, on l'a vu ces dernières années, il n'est pas en mesure de répondre efficacement pour défendre les intérêts des salarié-e-s.

La conduite de la lutte doit appartenir aux personnels, organisés en Assemblées Générales souveraines à tous les niveaux, structurées démocratiquement. Le rôle du syndicalisme est de préparer les salarié-e-s à mener ces luttes, de centraliser et diffuser l'information pour pouvoir généraliser l'action à tous les secteurs ! Prendre en considération les propositions et la plate-forme de la coordination des étudiants et des lycéens au printemps 2006, aurait permis d'aller plus loin tant sur le fond (ne pas se contenter du retrait du CPE) que sur l'action (grève reproductible).

Tirer les leçons des mobilisations au regard des cadres de luttes que se sont donnés les personnels comme de nos propres structures est une urgence. L'émiettement syndical comme le syndicalisme de corporation interne à la FSU n'offrent pas l'outil efficace pour mener les luttes et développer une implantation syndicale conséquente. C'est un obstacle à la compréhension par les personnels de la cohérence des attaques menées par le libéralisme à tous les niveaux, relayées ou inspirées par les structures patronales, gouvernementales, européennes.

Les propositions de recomposition syndicale, d'extension du champ de syndicalisation voire de nouvelle confédération nous installent dans la concurrence et la division. Et l'adhésion à des structures d'aménagement du libéralisme –CES et CSI- disqualifierait un nécessaire syndicalisme de lutte

L'urgence pour la FSU et ses syndicats n'est pas de chercher sa place dans un syndicalisme émietté mais d'être à l'initiative d'un appel et d'une campagne publique vers l'ensemble des salarié-e-s, des organisations syndicales, pour trouver, dans le respect des orientations de chacun garanti par le droit de tendance, le chemin de la réunification conformément à son objectif fondateur inscrit dans ses statuts : la confédération unique des travailleurs.

Pour s'y préparer, oeuvrons partout à la FSU pour en faire une fédération de syndicats de l'Education / Recherche / Culture regroupant géographiquement (sections locales, départementales)...toutes les catégories de personnels au lieu de l'actuelle fédération de " syndicats nationaux " catégoriels opposant les personnels.

Francis Vanhée (76)

Quel syndicalisme et quelle unité syndicale?

L'unité syndicale est une nécessité car c'est elle qui permet la mobilisation majoritaire de la profession, qui permet de rechercher la synthèse entre les organisations. Par contre, nulle intersyndicale n'est figée dans le temps et dans le marbre. Elle se doit d'évoluer par rapport aux annonces et projets ministériels.

Notre arc syndical privilégié avec l'UNSA et le SGEN est un arc reconnu par la profession mais notre erreur serait d'en rester à cet arc de facilité, d'habitude car sur un certain nombre de sujets leurs mandats ne sont pas les nôtres: EPEP, direction d'école, statut, ISSR. A tous les niveaux, il n'y a rien de pire que la routine.

Attaché au U du SNUipp et de la FSU, nous devons prendre en considération l'existence d'autres composantes syndicales pour peser davantage sur les politiques ministérielles en matière d'Education et de Fonction Publique. Les conceptions du syndicalisme actuel oscillent entre l'accompagnement ou le syndicalisme rassemblé sur des thèmes précis. Notre mandat de transformation sociale et d'une école de la réussite pour tous doit nous pousser à travailler à une unité plus large, moins restrictive qui n'a qu'un seul objectif: réunir massivement les personnels dans les mobilisations et les actions pour défendre nos revendications.

C'est le sens du mandat que je déposerai lors du congrès départemental: travailler à de vraies intersyndicales sans exclusive qui ne mettent pas de côté comme préalable à leur tenue telle ou telle organisation avec comme règle d'interpeller systématiquement le conseil national sur cette question.

Bernard Valin (44)



Pour des syndiqués retraités... organisés et actifs

Aujourd'hui 20% de la population française a plus de 60 ans, d'ici 2040 c'est 30% qui aura plus de 65 ans. Face au libéralisme actuel qui considère cette population tout à la fois comme un nouveau marché (tourisme, services à la personne, ...) mais aussi comme un coût qu'il faut absolument réduire, les retraités doivent s'organiser collectivement. Quelle organisation pour faire prendre en compte ce véritable nouveau groupe social ? Avec quelle organisation faire reconnaître leur rôle social ? Comment faire émerger leurs revendications spécifiques ?

Le mouvement syndical parce qu'il est le lieu premier de la solidarité intergénérationnelle entre travailleurs actifs et retraités doit être l'outil privilégié de l'organisation des retraités.

L'ensemble du mouvement syndical a-t-il, aujourd'hui, tiré toutes les leçons de l'irruption en masse des retraités sur la scène sociale ? Quel syndicalisme des retraités faut-il mettre en place, en particulier, dans la Fonction Publique depuis la réforme de 2003 ?

La question de la mise en place d'un véritable syndicalisme des retraités traverse aujourd'hui toutes les organisations syndicales ; la FSU et le SNUipp particulièrement, parce que des cohortes importantes de « papy boomers » enseignants arrivent à la retraite et que tous les retraités et futurs retraités sont touchés par la réforme. Doit-on continuer à considérer les retraités dans le syndicalisme comme une partie négligeable voire résiduelle ou simplement amicale ? Par leur nombre, les nouveaux problèmes qu'ils posent, leur rôle nouveau dans la société, leur capacité à transmettre une culture sociale, revendicative et de luttes les retraités ne sont-ils pas en train de devenir une part importante du syndicalisme ?

Si le lien avec les actifs est plus que jamais nécessaire et incontournable les retraités doivent, au sein de leur syndicat le SNUipp, de leur fédération la FSU, pouvoir renforcer leur organisation et développer leur autonomie d'action. De même doivent se développer les liens unitaires au sein de la FGR-FP ainsi qu'avec les UCR. Le congrès de Marseille de la FSU, en créant les Sections Fédérales de Retraités, a renforcé l'organisation fédérale des retraités à tous les niveaux tant en terme d'autonomie d'action que de lien avec les structures fédérales. De même le SNUipp doit-il renforcer l'organisation des retraités tant dans les sections départementales qu'au niveau national en développant l'activité de la Commission Nationale des retraités et ses liens avec la direction nationale.

Michel Salingue (62)

Réseau éducation sans frontière

Pour ceux de nos élèves dont les parents n'ont pas de papiers, la situation n'est pas réglée. Depuis l'échéance du 13 août 2006, fin de la période d'application de la circulaire Sarkozy, la situation stagne. Après l'espoir soulevé par cette circulaire, la déception a été grande pour ces familles et leurs soutiens.

A ce jour, le statu quo est de rigueur, avec son cortège d'angoisses et de précarité. Se pose le problème des aides financières, puisque les parents n'ont pas le droit de travailler, et celui du logement. A Toulouse, la prise en charge en hôtel est pour l'instant prolongée jusqu'au 15 mai. Et après ?

Il est probable que le résultat des élections aura un impact sur les réponses aux demandes de régularisation. Avec la Cimade et d'autres associations, nous continuons la lutte sur le plan administratif.

Le SNUipp doit dénoncer le contexte de criminalisation de nos luttes et apporter tout son soutien aux militants poursuivis (directrice de la maternelle rue Rampal, Florimond Guimard, mais aussi à d'autres militants passant en procès).

En tant qu'enseignants conscients du droit des enfants, droit à une éducation, mais aussi droit à une vie sereine, nous nous devons de soutenir ces familles dans nos écoles, et d'être présents dans les luttes. Notre rôle ne peut pas s'arrêter à l'enseignement, ni à la porte de l'école. Nous avons aussi un devoir de protection. Notre section a fait le choix d'une implication militante dans le réseau en relayant toutes les infos et pétitions, participant très régulièrement aux réunions, mobilisant pour les rassemblements et les manifestations, fournissant une aide logistique et matérielle. Choix également de fournir des outils juridiques à nos collègues avec l'élaboration d'un document sur la conduite à tenir en cas d'intervention de la police dans une école ainsi qu'une fiche sur l'inscription des élèves étrangers largement diffusés dans les écoles.

Et le travail payé. Des manifestations continuent à montrer publiquement que le soutien ne faiblit pas. Pour exemple, le rassemblement du 29 mars à Toulouse, en pleine affaire de la garde à vue de la collègue de la rue Rampal, a rassemblé 500 personnes. Parce que tout enfant a droit à une vie paisible, parce que tout enfant a besoin de confiance et de sérénité pour grandir et apprendre, parce que tout être humain a droit au respect et à la dignité, nous nous devons d'être présents et actifs dans cette lutte. Pour que tous nos élèves puissent grandir ici.

Françoise Zamuner (31)

Exiger la titularisation, c'est interdire la précarité et défendre nos statuts

La précarité est une atteinte inacceptable à la dignité et aux droits des salariés, dont les premières victimes dans les écoles sont les femmes. Elle n'est pas conjoncturelle, mais développée à la fois par le patronat qui veut s'attaquer au Code du Travail et par l'Etat qui entend s'attaquer aux statuts des personnels (précarité, statut des profs, EPEP...).

La précarité a fait une entrée massive dans le premier degré sans que le SNUipp n'arrive à proposer des mots d'ordres clairs à la profession. Déjà avec les emplois jeunes, ce manque avait conduit la majorité des écoles à demander ce type d'emploi. Et une bonne partie des aides-éducateurs s'est retrouvée à la porte de l'Education Nationale au bout des 5 ans sans que notre syndicat y puisse quoi que ce soit. Depuis, deux autres types de recrutement, à chaque fois plus précaires, plus courts et plus injonctifs pour les écoles. Conséquence, les pressions se multiplient sur les personnels : sur les salaires (comment mobiliser à nos côtés des salariés qui touchent à peine 700 € mensuels ?)

sur les statuts (missions - ou dérives constatées - de plus en plus proches de l'éducatif : encadrement des élèves, aide au handicap, demain remplacement ?)

sur la syndicalisation (comment syndiquer et amener à lutter ensemble des personnels aux statuts si disparates ?) sur nos revendications de plus «de maîtres que de classes» dévoyées en plus «d'adultes que de classes».

Dans les écoles, la précarité se développe aussi chez les ATSEM, les personnels communaux d'entretien, les laissant à la merci des municipalités, entraînant parcellisation, dégradation et rotation rapide du travail. L'Ecole Publique a besoin de personnels pérennes et formés, seul un statut de fonctionnaire titulaire le permet. Face à cette situation, il est urgent pour le SNUipp de proposer une ligne claire à la profession, basée sur les deux axes suivants :

1°) S'opposer à tous nouveaux recrutements de précaires en informant clairement et rapidement les collègues des enjeux et en dénonçant le chantage social à l'emploi qui préside à chaque nouvelle campagne de recrutements.

2°) Exiger la titularisation de tous les précaires travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires dans un corps de la Fonction Publique (ATSEM, personnels communaux, EVS, AVS...)

Pascal Grimbert (76)

L'enjeu pédagogique: nouvel enjeu syndical

Nous sommes face à une rupture fondamentale dans l'évolution de l'école. Alors que jusqu'à présent il y avait un consensus pour aller vers une amélioration générale du niveau scolaire, les réformes mises en place par le gouvernement s'attaquent à l'idée même que l'école puisse être le lieu de la réussite de tous. Et pour se faire, il a développé un projet pédagogique cohérent et activement réactionnaire tant du point de vue des contenus que des pratiques. Ce projet n'est pas une lubie ringarde, il fait partie intégrante du projet éducatif gouvernemental.

Les contenus d'enseignement. (Socle commun, PPRE, élaboration de parcours individualisés dans l'école) dénote une conception utilitariste et minimaliste des apprentissages., l', et sont la preuve d'une mise à l'écart des enfants en difficulté.

. Le ministre s'imisce dans les pratiques des enseignants (lecture, grammaire...), faisant fi d'une part des recherches en la matière, mais aussi, et cela est tout aussi grave, des savoirs professionnels des enseignants en la matière. Dans la même veine, le projet de socle commun intègre la mise en exergue « des pratiques qui marchent », posant l'enseignant comme répétiteur de ces pratiques. C'est l'enseignant en tant que concepteur des apprentissages qui est attaqué.

Contenus d'enseignement et pratiques sont le coeur de notre métier. Ceci nécessite que nous prenions à bras le corps ces questions et agissions en conséquence. nous posant la question de notre intervention dans ce « coeur » du métier.

Les attaques radicales du gouvernement nous invitent en effet à ouvrir un nouveau chantier. Il nous faut donner à la profession les outils pour résister, au quotidien, dans leur classe, à la transformation de l'école mise en oeuvre. La force de ces attaques doit nous amener à considérer que nous ne pouvons nous retrancher uniquement derrière une revendication de respect de la liberté pédagogique. Face à l'école de l'exclusion qui se prépare, nous devons faire vivre auprès de la profession les pédagogies qui pensent la réussite de tous. Face à l'individualisation des parcours, nous devons promouvoir des pédagogies coopératives.

Il nous faut créer des ponts avec les mouvements pédagogiques et construire de la façon la plus massive des espaces de discussion sur cet enjeu pédagogique pour permettre dans chaque école la résistance aux attaques gouvernementales.

Adrien Martinez (33)

Quel syndicalisme pour les retraités ?

Nous avons des difficultés réelles à mobiliser les retraités syndiqués sur les problèmes qui sont les leurs, alors qu'ils ont fait l'effort important de se syndiquer. Pourquoi ?

On est en droit de se demander si l'outil syndical est correctement adapté à leur situation ?

Constatons que tous les autres retraités (CGT, CFTD, FO) sont organisés autrement : syndicat propre aux retraités en lien étroit et statutaire avec les syndicats des actifs.

Notre organisation est différente et beaucoup plus complexe : adhérent d'un syndicat, nous nous regroupons dans une section fédérale des retraités FSU et enfin , nous devons militer à la FGR-FP seule interlocutrice des pouvoirs publics. C'est donc un militantisme à trois niveaux.

Est-ce réaliste d'atomiser ainsi l' action syndicale des retraités ?

Dès que nous nous situons dans les organes de décision du syndicat ou de la fédération (C.S. CDFD, Congrès) les actifs traitent leurs problèmes qui sont nombreux et urgents et dans le meilleur des cas écoutent les nôtres en fin de réunion. En fait nos problèmes spécifiques, qui sont eux aussi nombreux , urgents et différents ne sont ni réellement débattus ni réellement pris en compte . Et s'ils l'étaient comment les porter dans le cadre institutionnel où la FSU n'est pas représentée ?

Le congrès de Marseille n'a rien amélioré " la section des retraités est rattachée à la structure fédérale de même niveau qui la mandate .. ses propositions sont soumises à l'instance délibérative fédérale du niveau correspondant " (art. 19 , statuts FSU)

Est-il satisfaisant que dans les instances de décision les actifs décident pour les retraités ?

Nous ne sommes plus dans une époque où la retraite " serait un long fleuve tranquille ". Les retraités qui sont de plus en plus nombreux ont des revendications majeures et spécifiques à faire avancer et pour cela le syndicat doit être en capacité de les rassembler.

Est-il possible de faire coexister des actifs et des retraités dans la même organisation syndicale alors que leurs revendications sont différentes ?

Comment avancer ?

Nous pensons que les retraités doivent être organisés de façon autonome.

Ils doivent pouvoir à l'image de tout syndicalisme :

* débattre entre retraités des problèmes des retraités

* décider entre retraités de leurs actions et les porter sous les formes retenues auprès des pouvoirs publics.

* tenir un congrès des retraités pour définir les revendications et élire les différentes instances.

Alain Bessa, Claude Lascarrere (33)

Faisons vivre notre histoire

Né en 1993, le SNUipp puise directement son origine dans les premiers syndicats de fonctionnaires et dans les amicales enseignantes du XIXème siècle.

L'histoire sociale des enseignants, notre histoire, est une importance capitale, aussi bien au titre de la formation des militants et syndiqués que pour de simples raisons culturelles.

A titre d'exemple, aujourd'hui, n'est-il pas utile de savoir que, si les luttes syndicales ont connu de nombreuses victoires dans le passé (1936, 1968...) elles ont aussi subi des défaites (mai-juin 2003 n'est pas une exception) ? Que nos inspecteurs, nos IEN, ne nous ont que rarement soutenus face à nos adversaires (les cléricaux du début du siècle, les mairies conservatrices, les fascistes de l'occupation...), se faisant toujours, en fonction de l'opportunité, les adeptes du consensus mou ou les relais fermes du pouvoir ? Ne faut-il pas rappeler la participation d'enseignants et de syndicalistes dans la Résistance, contribuant ainsi à donner une véritable orientation populaire à ce mouvement anti-fasciste, au travers notamment du fameux programme du Conseil National de la Résistance (mise en place, à la Libération, de la sécurité sociale, du statut des fonctionnaires, nationalisation de l'Energie, des industries de la collaboration...) ? A l'heure où nos droits élémentaires sont remis en cause, ne faut-il pas rappeler les batailles que nous avons dû livrer pour obtenir ne serait-ce que le droit syndical ?

Le SNUipp est de loin le principal syndicat des enseignants du 1er degré. L'école publique, notre profession, se sont construits et se sont épanouis avec leur syndicat. Il est inconcevable que cette histoire s'écrive sans notre contribution.

De nombreuses sections possèdent des archives inestimables. Certains de nos syndiqués peuvent se faire les porte-parole des époques les plus anciennes. D'autres enfin, peuvent accepter d'y consacrer un minimum de temps.

Avec un peu de bonne volonté, la section du SNUipp 74 a édité un bulletin spécifique sur les institutrices et instituteurs dans la Résistance en Haute-Savoie. Ce n'est qu'une pierre à l'édifice.

Il ne tient qu'à nous de faire vivre notre histoire.

Philip Domergue (74)

Egalité des chances ou égalité ?

Depuis une vingtaine d'années, cette expression remplace de plus en plus dans le discours politique le mot «égalité». Le Conseil d'Etat, en 1996, invitait à s'interroger sur « la portée d'une égalité conçue comme une égalité des droits » et à rechercher si « une meilleure égalité des chances n'apporterait pas aux problèmes économiques et sociaux de la société contemporaine une réponse plus équitable. » Cette approche est largement reprise et mise en œuvre dans des domaines divers, et particulièrement dans l'éducation, où elle sous-tend notamment depuis 20 ans la philosophie des ZEP. Elle est le fondement de la loi de mars 2006 dite « pour l'égalité des chances ». Le problème, c'est que l'égalité des chances ne vise ni à l'égalité, en droit, des résultats finaux, ni à celle, de fait, des conditions initiales.

Ce qu'elle dit c'est « Mettons simplement tout le monde sur la même ligne de départ ; arrive qui peut et jusqu'où il-elle peut ! » L'idée d'égalité des chances justifie donc qu'il existerait une juste et légitime inégalité. Elle alimente le précepte « à chacun selon ses mérites et ses talents » fondant largement la loi Fillon. Il y a déplacement du caractère social des inégalités vers le mérite individuel, les aptitudes, les « dons », la « chance » de chaque individu, pris isolément. On accrédite alors l'idée que l'école fonctionnerait comme une sorte de loterie dans laquelle, pour quelques gagnants, il y a forcément une grosse majorité de perdants.

Cette notion –à ce titre libérale- permet ainsi de déplacer la question de l'égalité, du terrain de la lutte contre les inégalités sociales sur celui des chances individuelles d'occuper une place « de choix » dans la société. Puisqu'il y a eu intervention de la collectivité en amont, il n'y a plus de raison qu'elle intervienne à nouveau : c'est la logique de compétition et de sélection individuelle qui prévaut. La notion d'égalité des chances permet finalement de diluer et de dénaturer la valeur d'égalité, l'égalité comme réalité, comme chemin, comme horizon. Car là où il y a égalité, par définition il n'y a pas besoin de chance ; et là où il y a chance il n'y a pas égalité, mais hasard. A l'heure où le débat sur l'inné et l'acquis est remis en selle, ainsi que des discours relevant d'un « darwinisme social », nous devons syndicalement affirmer sans ambiguïté que notre objectif est bien la lutte contre toutes les inégalités de fait, et que celle-ci est fondée en premier lieu sur l'égalité en droits.

Christian Bélinguier (31)

Vous avez dit transformer l'école ?

« Transformer l'école ». En fixant cet objectif, le SNUipp esquissait à ses débuts la vision d'une école pour tous qui réduise les inégalités scolaires. Ce choix fondateur, a pris ses racines dans des pratiques authentiquement syndicales : construire par le débat et la confrontation des idées avec tous les personnels, sans exclusive, une réflexion qui s'appuie sur la réalité des évolutions de l'école et des pratiques des enseignants, sur la recherche en éducation.

La réussite de tous est possible. Ni slogan, ni croyance. Par ce parti pris le SNUipp place l'enseignant au cœur d'un métier de conception parce qu'il n'existe pas de réponses standardisées face à la multiplicité des difficultés des élèves. C'est le parti pris de milliers d'enseignants, leur défi quotidien. Ainsi l'évolution vers plus de dynamique d'équipe, de projets et de regards collectifs. Ainsi les propositions du SNUipp pour développer le travail en équipe, le temps de concertation, la polyvalence de l'équipe, faire émerger un nouveau fonctionnement de l'école avec plus de maîtres que de classes, rénover la formation initiale et continue, accompagner les maîtres, créer de nouveaux métiers aux côtés des enseignants...

Cette vision d'une école plus juste et solidaire dérange ceux qui, par leur politique éducative et les restrictions budgétaires, ont aggravé l'état des lieux et les inégalités. Pour ceux-là, la réussite n'est qu'affaire de méthodes, reléguant par la même l'enseignant au rôle d'exécutant. Socle et ambitions réduites pour les élèves en difficulté.

« L'école est malmenée » par la dureté des politiques mises en œuvre, c'est certain. Nous nous interrogeons sur notre incapacité à faire entendre et émerger nos propositions comme projet de transformation. A tel point d'ailleurs que certains préfèrent théoriser sur les vertus de la « résistance ». Cette posture de la dénonciation qui cantonne le syndicat dans le refus des politiques « régressives » pour l'école, n'est-elle pas aussi la marque des carences de nos pratiques syndicales départementales et nationale ? Si « transformer l'école (reste) plus que jamais une urgence », est-ce toujours l'axe majeur de nos réflexions et de nos actions ? Comment le « syndicat de toute la profession » y associe-t-il largement les enseignants, dans leur diversité ? Sommes nous vraiment à « l'écoute » de tous ? Le SNUipp peut-il être cet espace de référence, de réflexion et de mutualisation des questions professionnelles ? Espaces multiformes de débats, banques de données, mutualisation des expériences...

Et si des propositions émergeaient en ce sens de notre congrès ?

Gilles Sarrotte (26)

Pour l'unité d'action : augmentations uniformes!

Les chiffres sont connus : le pouvoir d'achat des fonctionnaires régresse depuis 2000 (- 5,6% et même -18% en valeur brute depuis 1982). Des salaires sont inférieurs au SMIC dans la grille Fonction Publique ; des non titulaires et précaires avec des statuts toujours plus dégradés ne perçoivent que 700€ par mois (par exemple les 40 000 EVS employés dans le 1er degré).

Des organisations signataires du calamiteux accord salarial 2006 (1 point d'indice en novembre 2006 et 0,5% en février 2007) n'ont pas hésité à s'associer à la pétition unitaire qui revendique des augmentations calculées en pourcentage. Une augmentation en pourcentage accroîtrait les écarts de salaire (10 % de 700€ et 10% de 3000€, ce n'est pas la même chose !).

Le SNUIPP 76 revendique des augmentations uniformes substantielles pour toutes et tous en points d'indice avec des rattrapages conséquents pour les bas salaires. Une telle revendication a l'avantage de définir un objectif commun et donc de favoriser l'unité d'action.

Philippe Levet (76)

Faut pas se gêner

Les déclarations récentes sur la prédominance des gènes vis à vis des comportements s'inscrivent dans la lignée des affirmations des créationnistes et des anti-darwiniens américains.

D'après cette théorie les gènes seraient à l'origine de chaque comportement, qu'il soit déviant ou dans la norme. Dès leur naissance les individus seraient prédéterminés par la nature : il suffirait donc de déceler les gènes "nocifs" pour éliminer les futurs délinquants, pédophiles, suicidaires, etc. Certains se prennent même à imaginer l'existence d'un gène de la fidélité (ou de l'infidélité), ou de prédispositions génétiques chez la femme pour les travaux ménagers.

Ces déclarations ont fait l'objet de critiques virulentes de la part des chercheurs qui rappellent que notre destin n'est pas inscrit dans les gènes et d'un grand nombre de personnalités qui soulignent le danger, dans cette logique, de voir réapparaître les thèses sur l'inégalité des races.

Les professionnels de l'éducation ont eux-aussi à se préoccuper de cette dérive des idées. Si les difficultés scolaires étaient inscrites dans les gènes, il serait évidemment inutile de chercher à remédier à leurs causes sociales. Ainsi il en serait fini de la critique des inégalités, des privilèges et des egoïsmes.

Joël Rambeau (32)

Un puissant mouvement pour la réussite de tous les élèves dans un monde plus juste et solidaire

S'il est un fil conducteur de l'action du SNUipp, depuis sa création, c'est bien sa volonté, d'agir pour la transformation de l'école, pour la réussite de tous les élèves et en particulier des plus fragiles. D'agir pour aller vers un fonctionnement plus collectif avec du temps pour tous, plus de maîtres que de classes, des moyens pour mieux exercer notre profession d'enseignant de l'école publique, pour mieux accueillir tous les élèves et faire un effort particulier pour ceux qui en ont le plus besoin dans le domaine de la culture, du social, du handicap...

Le SNUipp, depuis le congrès de Seignosse a poursuivi cette orientation en construisant la riposte la plus large avec les organisations syndicales, les mouvements pédagogiques, les chercheurs vis à vis des politiques rétrogrades (lecture, calcul, grammaire, ...) qui sèment le doute sur l'école et le travail des enseignants.

Contester et combattre ces mesures rétrogrades (apprentissage, loi Fillon, remise en cause des ZEP, EPEP, ...) tout en étant force de propositions pour réduire le pourcentage d'élèves en difficulté à la fin de l'école élémentaire, c'est sans doute un nouveau pari à mener pour le SNUipp dans ces prochaines années. Un nouveau pari qui nécessite de mieux articuler toutes nos initiatives : pétitions, grèves, manifs, rencontres avec la profession au niveau local et national, colloques, publications, université d'automne, interventions des délégués du personnel ...

2007, c'est le terme du plan d'intégration que nous avons réussi à faire accélérer en 1998. L'injustice des différents modes d'intégration perdure comme la situation des retraités instits. Nous devons construire une mobilisation pour obtenir des perspectives immédiates d'amélioration des carrières pour tous les enseignants du 1er degré : début et fin de carrière, accès à l'indice 783, déblocage du « bouchon », ...

Dans une société générant les exclusions et les inégalités dès l'enfance, agir pour l'école c'est au quotidien agir pour des services publics qui répondent aux besoins sociaux, à la garantie de droits pour tous et qui s'attaquent aux inégalités que les politiques libérales renforcent. C'est lutter contre les idées de haine et d'exclusion renforcées par les mesures et les lois sécuritaires.

Dans un contexte difficile pour l'école comme pour l'ensemble de la société, le syndicalisme pâtit du déficit de dialogue social. Souvent divisé, il n'est pas toujours perçu comme un outil efficace et proche des préoccupations des collègues. Pourtant, il a su se rassembler et construire une puissante mobilisation pour obtenir, avec les jeunes et les étudiants le retrait du CPE. Plus récemment, le SNUipp a pris toute sa place dans la mobilisation exemplaire autour des élèves de parents sans papiers.

Le SNUipp a des atouts. C'est en pratiquant un syndicalisme constructif et combatif qu'il est devenu le premier syndicat des écoles. Sa nouvelle progression aux dernières élections professionnelles comme la progression de la syndicalisation marquent la confiance de la profession et la possibilité de faire toujours mieux du SNUIPP un outil de rassemblement, de réflexion et d'action.

Certains veulent faire de l'école primaire et de ses enseignants des boucs émissaires de tous les prétendus défauts du système éducatif. Dans le cadre du profond renouvellement de notre profession, travailler, renouveler et enrichir nos liens avec toute la profession constitue un défi important : celui qui nous permettra de construire un puissant mouvement, unitaire et rassembleur, pour l'école, pour les élèves, et pour les enseignants.

Unité et Action

Gilles Moindrot, Eliane lancette, Bernadette Groison, Marianne Baby, Jacques Bayle, Philippe Dupont, Piero Furno, Manu Guichardaz, Didier Horus, Daniel Labaquère, Marc Ledisert, René Maurin

Résister, contre-attaquer, lutter c'est classe !

Inégalités, remise en cause de la protection sociale et des droits, précarité, chômage, politiques répressives... le tableau social est noir. Les services publics et l'école ne sont pas épargnés. Attaques sur le code du travail, loi de prévention de la délinquance, rafles policières et chasse aux immigrés, ... le bilan du ministre Sarkozy, les projets du candidat de la droite libérale et réactionnaire montrent la nécessité de tout faire dans les semaines qui viennent, dans les luttes et dans les urnes, pour lui barrer la route.

Si des mobilisations se sont développées, elles n'ont pas permis de stopper les attaques. Il a fallu la détermination des étudiants, une mobilisation sociale sans précédent appuyée sur une unité syndicale solide pour venir à bout du CPE.

La loi Fillon pour « l'avenir de l'école » avec le socle commun, les PPRE, l'apprentissage à 14 ans et les bourses au mérite ont programmé l'abandon de la réussite de tous. Les individus sont renvoyés vers leurs talents, leurs mérites et leurs efforts. Cette idéologie s'articule avec une politique de restrictions budgétaires. Le soutien aux écoles privées, les attaques contre la sectorisation et le dénigrement de l'école publique et de ses enseignants visent à accentuer le tri social. L'offensive pédagogique réactionnaire vise à développer une école utilitariste, limitée strictement à la préparation de la « ressource humaine », pour une économie libérale où mondialisation rime avec concurrence et précarité sans limites. Pour cette école-là, pas besoin d'enseignants concepteurs et bien payés.

L'école se transforme, à l'opposé de celle que nous voulons.

Dans cette situation, le SNUipp a été malmené. Comme la FSU, il a éprouvé des difficultés à analyser et à prendre la mesure des ruptures imposées à l'école et à la société par les politiques libérales. Il n'a pas été en capacité d'impulser avec les autres syndicats de l'éducation des mobilisations conséquentes sur l'école. Pourtant, face aux agressions multiples, la première tâche d'un syndicat n'est plus tant d'être en « pour » que de repousser les attaques. Le refus du terme de « résistance » a contribué aussi à l'attentisme. Mais surtout, sans volontarisme syndical, même de bons textes pour un mouvement social pour l'école, ne débouchent pas forcément sur des actions et un rapport de force favorable !

Le SNUipp aurait dû être plus offensif dans ses explications, (ne pas se limiter à une approche « école primaire ») et dans les convergences à construire avec les autres secteurs, notamment le second degré et au niveau fédéral. Il a trop souvent privilégié les accords intersyndicaux nationaux dans le 1er degré, sans peser suffisamment pour construire les mobilisations sans exclusive.

Ce congrès devra donc mieux affirmer notre refus d'une école et d'une société imposées à coup de politiques libérales et répressives et notre engagement à mobiliser, à construire le rapport de force nécessaire, à résister y compris par la désobéissance.

Avec et dans la FSU, en recherchant l'unité la plus large, nous devons opposer nos mandats à ces attaques :

- sur le terrain de l'éducation (contenu, pédagogie, fichage, filiarisation, inégalités...),
- de l'organisation de l'école (EPEP, autonomisation, fonds publics à l'école publique...)
- de la défense de ses personnels (précarité, mérite, hiérarchisation et hors-classe...)
- de la défense des droits et libertés (notamment la régularisation de tous les sans-papiers)...

Pour l'École Emancipée, ce congrès devra relancer des éléments forts et constitutifs du projet syndical du SNUipp : unité et pluralisme, transformation de l'école et transformation sociale, implication dans le mouvement social, construction des rapports de force et gestion démocratique des mobilisations (grève, assemblées générales ...)

Ecole Emancipée

Renaud Bousquet, Bruno Dufour, Michelle Frémont, Guy Pourchet, Sophie Zafari

Ensemble pour un syndicalisme de lutte

Que reste-t-il du projet de rénovation syndicale à la fondation du SNUipp? Où est le respect de l'expression pluraliste? Ce n'est qu'après un an et demi qu'on permet enfin, avec ce cahier gris, une expression à destination de tou(te)s les syndiqué(e)s. Un congrès devrait être l'occasion de réfléchir sur la vie démocratique du syndicat, c'est à dire sur les moyens qui existeront (ou pas) entre deux congrès de contrôler l'application des mandats et les orientations stratégiques par les instances courantes. Des mesures très concrètes pourraient déjà être décidées. Dans toutes les sections il devrait au moins y avoir tous les ans une A.G., et l'élection au moins tous les 3 ans du conseil syndical au suffrage des syndiqué(e)s du département.

Pour ce qui concerne les textes de congrès, nous n'acceptons pas que les mandats précédents soient déclarés non-amendables. La loi sur les signes religieux qui y est dénoncée a pourtant constitué un point d'appui pour des luttes laïques à venir; luttes qui, à part quelques sections, se font dorénavant hors de notre syndicat. Nous avons par ailleurs dénoncé à Seignosse en 2004 la tentative d'introduction d'un mandat du SGEN (le 24+3): Les collègues ne revendiquent pas un allongement du temps de concertation, mais une réelle réduction du temps de travail vers les 18 heures hebdomadaires des enseignants du second degré.

Quels que soient les gouvernants, nous devons d'abord compter sur nos propres forces pour reconquérir nos droits perdus. Cela impose une détermination plus grande, un syndicalisme qui relaie davantage les luttes à la base et qui s'efforce de dégager des perspectives pour les collègues: il faut se donner des moyens d'obtenir des résultats par une combativité plus ferme et mieux organisée démocratiquement.

Lors de ce congrès national, nous chercherons, une nouvelle fois, à développer des convergences militantes pour ancrer le syndicat dans une telle orientation.

Depuis 6 ans Ensemble s'est efforcé, sans aucun objectif partisan, de maintenir au sein du SNUipp la présence d'une ligne revendicatrice, axée sur la défense des intérêts des collègues, pour la défense et la promotion d'une école laïque et égalitaire. Force est de constater cependant la dérive du SNUipp vers un syndicalisme toujours plus intégré à l'ordre libéral, cautionnant par exemple le pseudo-débat qui accompagnait le rapport Thélot en remplissant les salles lors de cette mascarade; un syndicalisme toujours moins capable de défendre les intérêts concrets des collègues (retraites, salaires, reconnaissance de la valeur sociale de l'école telle qu'elle est). La direction fédérale exprime cette dérive en ayant garanti la bonne tenue du bac en juin 2003 puis tenté d'élargir la syndicalisation aux syndicats de l'enseignement privé. La pression engagée sur les adhérents pour arracher l'adhésion à la CSI en est le dernier exemple. En une période où les attaques contre les salariés ont pris une dimension inégalee, et où le syndicalisme se doit de faire des choix importants de stratégie et de tactique, l'orientation et les méthodes de la CSI vont à contre-sens de ce qui s'impose aujourd'hui: il faut revenir à un syndicalisme de lutte, qui s'organise à la base, à partir des revendications des collègues.

La seule chose qui compte, c'est que l'outil syndical soit puissant et efficace. Non pas pour lui-même (qu'avons-nous gagné ces quinze dernières années?) mais pour les luttes des collègues.



Ensemble,
Stéphane Julien

La direction de la FSU doit appeler à battre Sarkozy !

Le résultat des élections présidentielles constitue un enjeu capital pour les travailleurs. La victoire de Sarkozy constituerait une défaite majeure. Elle initierait un nouveau déferlement contre les acquis ouvriers que Sarkozy a annoncé.

Elle signifierait immédiatement la remise en cause du droit de grève dans la Fonction Publique. Elle signifierait la démultiplication de la traque policière contre les travailleurs immigrés et leur famille. Elle signifierait une nouvelle rafale de mesures « sécuritaires ». Elle signifierait un déluge d'attaques contre le droit du travail, les retraites, la Sécurité Sociale. Elle entraînerait immédiatement la mise en route d'un projet de loi privatisant l'Université, liquidant le statut de ses personnels, instaurant la sélection.

Il faut le constater. Le premier tour constitue un succès pour le candidat commun UMP MEDEF qui le place en position favorable même si tout n'est pas encore fait. Ce succès n'est pas un hasard. Il est le résultat de 5 ans de victoires pour le gouvernement UMP UDF interrompues sur la seule question du CPE. Et ces victoires elles-mêmes ne sont pas un hasard: elles doivent tout à la politique de concertation, de dialogue social mis en œuvre par les directions syndicales, y compris celle de la FSU. A cet égard la décision prise récemment par les fédérations de fonctionnaires de rompre la concertation avec le gouvernement Chirac Villepin en constitue l'aveu. Le problème, c'est que cette décision intervient si tard qu'elle ne peut avoir aucune conséquence pratique. Mais il faut en tirer la conclusion: la défense des intérêts des travailleurs exige que les directions syndicales refusent toute concertation avec tout gouvernement reprenant à son compte les exigences du MEDEF.

S'agissant du 6 Mai, il est nécessaire que le Bureau National se prononce clairement pour battre Sarkozy. Il est nécessaire d'en finir avec la scandaleuse orientation qui a prévalu ces dernières semaines. Celle qui au nom de l'interpellation des candidats a fini par nous expliquer frauduleusement, comme le fait la direction du SNES, que Sarkozy se serait prononcé pour l'abrogation du décret Robien, bref, qu'on pourrait trouver en toute rigueur des aspects positifs à la victoire de Sarkozy.

Il faut en finir avec la prétendue « neutralité » syndicale qui fonctionne exclusivement au profit de la victoire de Sarkozy. Il est au contraire nécessaire que se réalise le Front Unique des organisations du mouvement ouvrier pour battre Sarkozy. Voilà pourquoi je présente en tout état de cause cette motion au Bureau national tout en précisant que je voterai toute motion qui se prononce en écrivant noir sur blanc: battre Sarkozy.

Ceci étant, « ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement ». Appeler à battre Sarkozy, c'est appeler à voter pour la candidate désignée par le PS puisque contrairement à 2002, le vote a permis que la candidature présentée par le PS soit présente au second tour.

Appeler à voter pour Ségolène Royal, candidate désignée par le PS non seulement n'exige pas qu'on approuve son programme, mais au contraire nécessite d'expliquer qu'à aucun moment la FSU ne soutient son programme. Il n'est pas nécessaire d'adopter d'ailleurs à cet égard une autre attitude que celle des millions de travailleurs qui ont voté pour elle. Ils n'ont pas voté pour elle à cause de son programme, mais malgré son programme sur lequel ils n'ont en général aucune illusion.

Il y a une raison et une seule pour que le Bureau National de la FSU appelle à voter pour Ségolène ROYAL, mais cette raison est absolument déterminante. La défaite de Sarkozy, la défaite du candidat du MEDEF représenterait un point d'appui de première importance pour combattre le programme que le MEDEF ne renoncera pas à voir pris en compte au lendemain des élections: contre réforme des retraites, de toute législation sur le temps de travail, suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires, etc. A titre d'exemple, le gouvernement et la direction de Peugeot se sont mis d'accord pour annoncer après les présidentielles 10000 suppressions de poste à PSA.

La défaite de Sarkozy constituerait dans l'enseignement un point d'appui de première importance pour exiger l'abrogation du décret Robien, le rétablissement des postes supprimés au budget 2007, le retrait du projet de décret instaurant les EPEP dans le primaire, le projet d'arrêté instaurant la sélection après la licence, premier élément de la contre réforme de l'Université.

Oui, notre bureau national doit prendre position appeler les travailleurs à faire en sorte que Sarkozy soit battu. Ne pas le faire, ce serait prendre la lourde responsabilité de faciliter sa victoire !"

Front Unique,
Yves Ankaou

L'urgence d'une lutte, pour sauver l'école publique!

Émancipation a choisi de traiter ici de sujets d'une importance particulière en cette période où les attaques contre les services publics - et en particulier contre l'École - sont sans précédent.

Construire un véritable service public d'Éducation

Aux combats revendicatifs, nous devons ajouter une dimension idéologique en ce qui concerne les choix de société, dont l'Éducation. Si notre rôle n'est pas d'intervenir directement dans le débat pédagogique, il nous faut expliquer les objectifs visés quand on veut nous imposer certaines méthodes. Nous devons à la fois affirmer notre attachement à la liberté pédagogique individuelle des collègues, faire la critique radicale des volontés gouvernementales et organiser la résistance à la mise en place de l'école libérale, dans les conférences pédagogiques, dans les IUFM, dans les conseils de maîtreSSEs, dans les conseils d'école et avec les parents d'élèves. Il faut cesser d'examiner les attaques contre l'École les unes en dehors des autres, degré par degré... : il s'agit d'un plan global parfaitement cohérent. Socle commun, PPRE, démolition de l' AIS, méthodes d'apprentissage réactionnaires, "évaluationnite", suppression de postes et de classes, cadeaux aux écoles privées, attaques statutaires, précarisation : une politique libérale, pour une école inégale !

Portons au contraire le projet d'une école unique, démocratique et laïque... pour touTEs les élèves et imposons l'abrogation de toutes les mesures qui détruisent le service public d'éducation et ses missions, par une grève nationale reconductible de tous les personnels de l'EN !

La Laïcité est un principe politique majeur, sa défense un combat prioritaire

La Laïcité est le chemin de l'émancipation de la personne, elle fait corps en cela avec le féminisme et avec l'idée que l'École se doit de former des citoyenNEs critiques et indociles. Or le privé regagne du terrain financier et idéologique. Le dualisme scolaire s'est renforcé. La mise en place des EPEP signifie le retour des tutelles locales, l'autoritarisme et le dogmatisme pédagogique s'accompagnent de répression et de démagogie simplificatrice. La marchandisation a fait son entrée massive à l'école, à laquelle on assigne de plus en plus une mission utilitariste et de tri social... voire de fichage des familles (Base Elèves...) et de traque des immigrés !

Le SNUIPP doit s'engager pour la régularisation de touTEs les sans-papiers, contre la répression et la "loi de prévention de la délinquance". Il devrait être aussi à l'initiative d'une lutte unitaire pour la nationalisation laïque des établissements privés, confessionnels et patronaux.

Émancipation défend un syndicalisme offensif et rassembleur :

- indépendant des partis et des gouvernements (et de la Commission Européenne : NON à la CSI !) ;

- recherchant l'unité et les revendications qui rassemblent (titularisation immédiate sans conditions de concours ni de nationalité de touTEs les précaires, augmentations uniformes pour touTEs et rattrapages pour les bas salaires...), avec pour objectif la (ré)unification syndicale avec droit de tendance ;

- impulsant des luttes à la hauteur des enjeux, soutenant les actions (grèves, manifestations, occupations, désobéissance civile, non-violence active...) et les revendications issues des AG de personnels... et travaillant à rendre possible la grève générale interprofessionnelle nécessaire pour contrer l'offensive capitaliste !

Émancipation,

Jean-Michel Bavard, Nadine Demel, Emmanuelle Lefèvre, Philippe Levet, Patrick Quillateau.

Profil des

Éléments pour la réflexion sur la syndicalisation

Réalisé pour la 1ère fois en 2004, le « profil des syndiqués » visait à fournir des éléments objectifs pour enrichir le débat sur la syndicalisation .

Les mêmes indicateurs relevés aujourd'hui vont nous permettre de mesurer l'évolution sur les trois dernières années et de réfléchir sur la syndicalisation en liaison avec nos pratiques syndicales, au-delà du ressenti ou des impressions.

Comme en 2004, les données proviennent de 2 sources:

a) Du point de vue institutionnel : la revue Repères et statistiques 2006. CHIFFRES AU «31 JANVIER 2006»

b) Du point de vue syndical : la banque de données provenant de snumps au 1er mars 2007.(fichier national)

1. Evolution comparee professions / syndiqués

1.1 Evolution des corps

	Ensemble profession		Syndiqués	
	2003	2006	2003	2006
% PE	66,35 %	85,8 %	70,68 %	87,18 %
% Instit	33,65 %	14,20 %	29,23 %	12,06 %

Période marquée par une forte diminution des instits (plus de la moitié). La répartition par corps dans le syndicat est plus proche de l'ensemble de la profession qu'en 2003.

1.2 Age

1.2.1 Age moyen

	Ensemble profession		Syndiqués	
	2003	2006	2003	2006
% PE	40,2	39,7	44	41,4
% Instit	42,4	43,1	42,1	44,5
total	40,9	40,2	43	42

L'age moyen a baissé dans le syndicat et dans la profession , mais le différentiel reste important (près de 2 ans)

Tableau détaillé par département / Age moyen des syndiqués

syndiqués : Evolution 2004 /2007

1.2.2 Pyramide des ages

	Ensemble profession		Syndiqués	
	2003	2006	2003	2006
% 50 ans et +	23,7 %	20,7 %	24 %	25,2 %
% moins de 30 ans	15,1 %	16,5 %	10 %	9,6 %
Ratio + de 50/ - de 30	1,73	1,3	2,4	2,6

La proportion des 50 ans et plus BAISSÉ dans la profession mais AUGMENTÉ dans le syndicat. La part des moins de 30 ans AUGMENTÉ dans la profession mais pas dans le syndicat; Nous sommes en retard dans le renouvellement générationnel.

Tableaux moins de 30 ans et plus de 50 (nbre , pourcentage, ratio) par département; comparaison profession/syndiqués

1.3 Répartition hommes/femmes

	Ensemble profession		Syndiqués	
	2003	2006	2003	2006
Hommes	21,20 %	19,70 %	26 %	23,25 %
Femmes	78,80 %	80,3 %	74 %	76,75 %

La place des femmes dans la profession a augmenté (+ 1,5%) et dans le syndicat (+2,75%). Le différentiel place des femmes dans le syndicat/ dans la profession , tout en restant trop important (3,55%) s'est réduit .

2. Nos syndiqués

2.1 taux de syndicalisation par grandes catégories

Taux de syndicalisation mesuré au 1er mars 2007

Catégorie	personnels	syndiqués	taux de syndicalisation
Elémentaire	188 329	22 192	11,78 %
Maternelle	89 150	11 171	12,53 %
ASH	36 643	5 287	14,43 %
TR BD ZIL	28 855	3 631	12,58 %
Formation	6 974	946	13,56 %
Directeurs	48 678	7 461	15,33 %

(nombre de syndiqués incluant les « N », syndiqués en 05-06, non encore resyndiqués ; chiffres personnel = fiches de SNUPERS)

Le taux de syndicalisation des actifs toutes catégories confondues se situe près de 12%. (moins 1% par rapport à 2004).

Au niveau de la répartition par catégorie, on retrouve les mêmes variations qu'en 2004:

l'élémentaire en dessous de la moyenne, l'ASH et la direction au-dessus de la moyenne

Tableaux détaillés par département :taux de syndicalisation en élémentaire, en maternelle, dans l'ASH, parmi les Titulaires Remplaçants(BD et ZIL), les formateurs, les directeurs.

Évolution du taux de syndicalisation par catégorie entre 2004 et 2007.

2.2 Taux de syndicalisation des débuts de carrière

Si l'on observe la syndicalisation des « débuts de carrière » (T1 à T5 c'est-à-dire les collègues sortis de formation depuis 2002), on dénombre 5000 syndiqués sur 65 443 collègues répertoriés dans le fichier national soit un taux de syndicalisation de 7,7 % à peine!!!

Tableau: taux de syndicalisation des T1 à T5 par département

Quelles évolutions entre 2004 et 2007 ?

Corps et catégories: Les évolutions sont parallèles dans la profession et dans le syndicat. Les instits représentent moins de 15 % de la profession et des syndiqués.

Le meilleur taux de syndicalisation constaté il y a trois ans dans certaines catégories (ASH, Direction) est confirmé par le constat 2007.

Répartition hommes/femmes:

Les femmes constituent plus de 75% des syndiqué-e-s.; ce n'est pas encore à l'image de la profession (80,3%) mais le différentiel s'est réduit au cours des trois dernières années.

AGE

Si la moyenne d'age des syndiqués actifs s'est un peu rapprochée de la moyenne de la profession, l'écart se situe toujours autour de 2ans autour de 2 ans.

La répartition par tranches d'age assombrtit le constat : les 50 ans et + sont sur-représentés dans le syndicat alors que les moins de 30 ans sont sous-représentés même si l'évolution mesurée sur trois ans est positive...

La faiblesse du taux de syndicalisation parmi les débuts de carrière confirme l'urgence de traiter cette question.

Quelques pistes de réflexion et de travail ...

PAS QUE LES CHIFFRES....

Les moyennes et pourcentages nationaux ci-dessus ne constituent absolument pas une « norme » à comparer aux chiffres départementaux. Ce sont simplement des repères .

Si des éléments chiffrés permettent de dépasser les simples impressions, ils doivent cependant être manipulés avec précaution; les pourcentages ne sont significatifs que sur des nombres suffisamment grands, quel est le degré de fiabilité des données?...

A ce propos, force est de constater que les fichiers départementaux ne sont pas tous renseignés avec la même précision (indication de la date de naissance, du sexe, mises à jour régulières...). Un fichier précis et tenu à jour est un outil irremplaçable, c'est vrai du fichier départemental comme du fichier national...

Les éléments chiffrés doivent être croisés, confrontés à la réalité départementale et amener à interroger les pratiques et le lien à la profession. Par exemple, L'évolution comparée de la syndicalisation et des résultats aux paritaires ou l'évolution du taux de syndicalisation par catégorie professionnelle peuvent questionner notre travail paritaire, nos publications en direction, de telle ou telle catégorie...

LA SYNDICALISATION DES DEBUTS DE CARRIERE

Les constats réalisés doivent nous amener à questionner notre activité à l'IUFM mais pas seulement, loin de là !

Sommes-nous assez attentifs aux attentes des jeunes collègues? Prenons-nous en compte les représentations qu'ils peuvent avoir du syndicalisme et du syndicat? Interrogeons-nous sur les « ressorts » de la syndicalisation des jeunes collègues; la diversité du taux de syndicalisation des « débuts de carrière » dans les départements (de 1% à plus de 33%) devrait nous conduire à rejeter toute idée de fatalité et à chercher , à essayer, à améliorer nos pratiques syndicales pour que les jeunes collègues s'y retrouvent...et y restent !!!

L'importance du turn- over chez les T1 / T5(deux fois plus important que pour l'ensemble des syndiqués) doit nous amener à questionner les pratiques et les outils mis en oeuvre pour que le lien entre le syndicat et ses nouveaux membres ne se distende pas. (Sommes nous assez attentifs aux formes nouvelles d'information, d'échange, de communication et de débat des jeunes générations?)

Nos pratiques sont-elles de nature à faire évoluer leurs représentations, à leur permettre d'éprouver ce que porte le SNUipp dans toutes ses dimensions : un syndicalisme vivant ouvert sur les questions de société, lieu de réflexion et d'élaboration de propositions pour le métier et l'école, rassembleur dans l'action , déterminé dans la défense des intérêts individuels et collectifs...?